

Index égalité femmes / hommes

2024

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été déclarée grande cause nationale par le Président de la République.

Depuis la promulgation de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, Sushi Shop à mener plusieurs actions avec pour objectif d'offrir des conditions égales pour les femmes et les hommes au sein de l'entreprise. La dernière action en date est la signature de 2 accords collectifs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en décembre 2024. Ces 2 accords ont été signés à l'unanimité des organisations syndicales.

Au titre de l'année 2024, l'entité **Sushi Shop Restauration**, qui regroupe l'ensemble de nos restaurants et corners, obtient un Index de 89 points sur 100 en baisse de 5 points comparativement à l'année 2023 :

- Ecart de rémunération : 39 / 40 points (en faveur des hommes)
- Ecart d'augmentations individuelles : 10 / 20 points (en faveur des hommes)
- Ecart de promotions : 15 / 15 points (en faveur des hommes)
- Pourcentages de salariés augmentés au retour de congé maternité : 15 / 15 points
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10 / 10 points (sexe sur-représentés : hommes)

Total de 89 / 100 points

Au titre de l'année 2024, l'entité **Sushi Shop Management**, qui regroupe les équipes supports de l'entreprise, obtient quant à elle un score de 89 points sur 100 en baisse de 2 points comparativement à l'année 2023:

- Ecart de rémunération : 34 / 40 points (en faveur des femmes)
- Ecart d'augmentations individuelles : 35 / 35 points (en faveur des hommes)
- Pourcentages de salariés augmentés au retour de congé maternité : 15 / 15 points
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5 / 10 points (sexe sur-représentés : hommes)

Total de 89 / 100 points

Sushi Shop (Groupe Amrest) entend poursuivre son engagement sur les années à venir pour garantir l'égalité entre les Femmes et les Hommes avec le support de ses partenaires sociaux dans le cadre des accords collectifs signés en décembre 2024.